1864 — N° 97. XCIXe ANNEE Samedi 3 Décembre

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU VIGNOBLE NEUCHATELOIS.

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
pour la Suisse :
Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6.—
» expéd. franco par la poste » 7.—
Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3.50
» par la poste, franco » 4.—
On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous les bureaux de poste.
Pour l'étranger : les frais de port en sus.

PRIX DES ANNONCES:
Pour 2 insertions, de 1 à 7 lig., de 50 à 75 c.
« 3 » de 1 à 7 » 75 à 1 fr.
Et 5 cent. par chaque ligne en sus, par insertion.
Une remise pour les annonces est accordée aux abonnés d'un an dès le 1er janvier.
Tout envoi doit être affranchi.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. — DECEMBRE 1864.

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL.

Jours du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrad. Moyenne du jour	Minim.	Maxim.	Baromèt. en milli. Moyenne du jour.	Eau tombée.	VENT DOMINANT. Direction.	Force.	ETAT du ciel.	REMARQUES.
30	1,5	—0,5	2,5	727,0	—	N.-E.	Fort.	Couvert.	Le t. se déc. à 7 h s. rec. 9 h 15.
1	0,6	—0,6	1,8	723,8	—	S.-O.	Faible.	id.	Neige à 7 h. et à 9 h. du soir.
2	0,9	—0,5	1,7	726,5	—	E.	id.	id.	Alp. visibles dep. 7 h. du m.

LIMNIMÈTRE en mètres.
2,880
2,893
2,890
2,885

CHAUMONT.

Jours du mois	TEMPÉRATURE en degrés centigrad. Moyenne du jour	Minim.	Maxim.	Baromèt. en milli. Moyenne du jour.	Eau tombée.	VENT DOMINANT. Direction.	Force.	ETAT du ciel.	REMARQUES.
30	—4,1	—4,5	—0,7	669,2	0	N.-E.	Moyen.	Couvert.	Un peu de givre.
1	—3,2	—5,6	—0,4	666,0	0	N.	Faible.	id.	Giv. et brouil. mouv.
2	—4,0	—4,8	—1,0	668,5	0,2	N.	Moyen.	id.	Alpes claires le matin.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

du jeudi 1er décembre.

Avis aux souscripteurs de l'emprunt d'Etat de 3 millions.

Les souscripteurs à l'emprunt d'Etat de 3 millions sont, par le présent avis, informés qu'ils peuvent, dès ce jour, disposer des titres définitifs auxquels ils ont droit, en effectuant, à leur convenance, à la Direction soussignée, le montant de leur souscription, soit en espèces, intégralement, soit en échange de titres de l'emprunt de Neuchâtel de 1856, soit en valeurs de banque sur Neuchâtel ou sur Bâle, timbrées, au pair et à une échéance ne dépassant pas le 10 janvier 1865.

Neuchâtel, le 1er décembre 1864.

Le Directeur des finances de l'Etat,
M. JEANRENAUD.

Déclaration d'absence. — Jugement préparatoire.

Extrait du plumitif du tribunal civil du district de Neuchâtel, du 16 novembre 1864.

Le tribunal,

Vu la demande par laquelle les héritiers de Catherine née Schnieder, veuve de Jean Dellenbach, décédée à Neuchâtel le 20 juillet 1862, s'adressent au tribunal pour qu'il prononce la déclaration d'absence de Jean-Frédéric Dellenbach, fils de la défunte Catherine Dellenbach née Schnieder; vu les pièces produites; vu les articles 67 à 71 du code civil; considérant que Jean-Frédéric Dellenbach est absent du pays depuis plus de vingt ans, ainsi que cela résulte du testament de sa mère du 26 mai 1838 qui parle déjà de lui comme d'une personne absente; par ces motifs,

Prononce la déclaration d'absence de Jean-Frédéric Dellenbach et ordonne qu'une enquête soit faite tant à Neuchâtel, lieu du dernier domicile de l'absent, que dans son lieu d'origine, contradictoirement avec le curateur qui lui sera nommé, puis charge le greffier de transmettre le présent jugement préparatoire au Conseil d'Etat.

FAILLITES.

3. Par jugement en date du 22 novembre 1864, le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds a révoqué le jugement du 15 janvier 1861, par lequel il avait déclaré la faillite du citoyen Abram-Louis Stauffer fils, fabricant d'horlogerie, domicilié à la Chaux-de-Fonds.

4. Le tribunal civil du district du Val-de-Travers informe les créanciers inscrits au passif de la faillite du citoyen Christian Indermühle, tonnelier à Môtiers, qu'une séance pour suivre aux errements de cette faillite a été fixée au mardi 6 décembre 1864, dès les 9 heures du matin, à l'hôtel-de-ville de Môtiers. Les dits créanciers sont invités à comparaître à cette audience pour procéder à la nomination du comité de surveillance prévu dans l'arrangement qu'ils ont signé, après quoi le tribunal prononcera, s'il y a lieu, la révocation de la faillite.

BÉNÉFICES D'INVENTAIRE.

5. Les héritiers du citoyen Jean-Jaques Doudiet feu Elie, de Hauterive, où il est décédé le 19 novembre 1864, vivant propriétaire à Hauterive, ayant accepté sa succession sous bénéfice d'inventaire, le juge de paix de Saint-Blaise fait connaître au public que les inscriptions seront reçues au greffe de la justice de paix, dès le 2 décembre courant jusqu'au 14 janvier 1865, ce dernier jour jusqu'à 5 heures du soir, heure à laquelle les inscriptions seront déclarées closes. La liquidation s'ouvrira à St-Blaise le 18 janvier 1865, dès les 9 heures du matin, au lieu ordinaire des audiences de la justice de paix. En conséquence, tous créanciers et intéressés à la masse du prénommé Jean-Jaques Doudiet, père, sont invités à faire inscrire pendant le délai ci-dessus indiqué, leurs créances et prétentions appuyées des pièces justificatives, et ils sont en outre péremptoirement assignés à comparaître aux jours, heure et lieu indiqués, pour assister à la liquidation; le tout sous peine de forclusion.

IMMEUBLES A VENDRE

Maison à vendre, à Neuchâtel.

François Berthoud exposera en vente par voie de minute, en l'étude **du notaire Renaud,** à Neuchâtel, le jeudi 22 décembre 1864, dès les 2 heures de l'après midi, **la maison** qu'il possède à Neuchâtel, entre la rue du Seyon et celle des Moulins, ayant trois façades et portant le n° 16. Cette maison a 4 étages sur le rez-de-chaussée; celui-ci se compose d'un magasin donnant sur la rue du Seyon, et d'une boucherie, dans laquelle l'eau arrive, donnant sur la rue des Moulins. Le rez-de-chaussée et le 1er étage sont éclairés au gaz. Cet immeuble est dans un bon état d'entretien, son rapport annuel est de fr. 2,800 et la mise à prix de **quarante mille francs.**

L'entrée en jouissance aura lieu à Noël 1864.

S'adresser au propriétaire pour voir la maison, et au notaire chargé de la minute pour les conditions.

☞ Le notaire Jacot, à Boudry, est chargé de la vente des immeubles ci-après, situés rière Boudry:

1° Une vigne à **Pontareuse,** d'environ 8 ouvriers.

2° Plusieurs pièces de terre, contenant ensemble environ 7 poses, situées à la **fin de Belmont.**

3° Un max de terrain d'environ 6 poses, à **Vaulaneuf.**

4° Un terrain, aux **Esserts,** d'environ 8 émines anciennes.

Ces immeubles, d'une bonne qualité relative et surtout la proximité des n° 3 et 4, susceptibles d'être divisés et convertis en jardins et plantages, seront vendus de gré à gré sous les plus grandes facilités de paiement, moyennant dues garanties. S'adr. au dit notaire, d'ici au 10 décembre prochain.

VENTE PAR VOIE D'ENCHÈRES.

8. On vendra par voie d'enchères publiques, jeudi 8 décembre 1864, au 3me étage sur le devant de la maison Schæffer, n° 9, de la rue des Chavannes, à Neuchâtel, **divers meubles,** tels que lit, canapé, commode, chiffonnière, tables, chaises et armoire; glace, cartel, de la vaisselle et batterie de cuisine. On vendra aussi **des habillements de femme.** Les montes commenceront à 9 heures du matin. *Greffe de paix.*

☞ La direction des forêts de la Commune, exposera aux enchères, lundi 5 décembre, à la côte de Chaumont, **115 BILLONS** dont une cinquantaine en chêne situés aux environs de Pierrabot. Les conditions seront lues avant les montes.

On se réunira au Plan, à 9 h. du matin.

☞ Le syndic de la masse de Jean Seiler, exposera en mises publiques et juridiques, dans la maison dite Café National, à Colombier, lundi 5 décembre 1864, dès les 9 heures du matin, différentes marchandises, telles que café, riz, amidon, pâtes, colle-forte, bouchons, tabacs et cigares, mercerie; une grande banque, plusieurs belles vitrines, une balance plateaux en cuivre, une bascule, trois petits laigres ovales d'environ 300 pots chacun, 150 pots vin blanc, du cognac, du vinaigre, et d'autres objets dont on supprime le détail.

A VENDRE.

AVIS. Le public est averti que pour satisfaire à la demande de divers particuliers, **Félicien Vichet** se rendra par le premier train, **lundi prochain 5 décembre,** devant **l'hôtel de Commune, à Colombier,** avec un beau choix de **porcs gras** de France, lesquels il cédera aux amateurs à des prix favorables.

GANTS JOUVIN.

Ainsi que les précédentes années, le magasin des Favre, rue de l'Hôpital n° 2, se charge de faire venir pour Noël et Nouvel-an des **gants Jouvin et autres** sur commande et sur mesure: les personnes qui en désireraient, sont priées d'envoyer incessamment leurs commandes avec la lettre, le numéro et la nuance. La carte d'échantillons est à disposition.

Le magasin est bien pourvu en brosserie, parfumerie, ganterie, bretelles, lainerie, peignes. etc., etc. On le recommande à la bienveillance du public.

Au Panier Fleuri.

Reçu **tapis** cocos, sparterie et aloës, de différentes largeurs; **nattes** cordes, **grilles** cocos et autres, à des prix avantageux. Un choix de **jolies corbeilles** et **paniers à ouvrage** pour étrennes, ainsi que différents autres articles de vannerie fine.

Avis aux propriétaires de vigne.

Le correspondant de M. François Duboux, de Grandvaud (Lavaux), sera toujours pourvu de belles poudrettes de deux ans, fendant vert, première qualité, pour à-présent et pour le printemps. S'adr. pour les commandes et pour le prix, à A. Galland-Engel, vigneron, à Auvernier.

15. Douze cents **poudrettes** marcottées, en rouge, bon plant, et 250 en blanc. S'adr. à Pré-Rossel, au-dessus de la Boine.

☞ A vendre, deux **semelles de pressoir** en chêne, deux **écroux** en noyer et **un bassin** de pressoir; les écroux pourraient être employés pour de la menuiserie. S'adr. à J.-J. Berger, à Cormondrèche.

17. A vendre, un **traîneau** à brecette, en bon état. S'adr. chez Reinhard, peintre, près du Temple-neuf, à Neuchâtel.

EN VENTE CHEZ MM. LES LIBRAIRES

LE VÉRITABLE Messager boiteux de Neuchâtel

pour 1865.

Cet almanach continue à mériter l'intérêt de tous les Neuchâtelois et amis de notre patrie; il relate en particulier les événements de l'année dans notre canton, avec plus de détail encore que précédemment. Le lecteur y trouvera, outre les notices biographiques et les articles descriptifs et historiques qui lui donnent un prix réel, bon nombre de pages variées et intéressantes. Nous ajouterons que le *Messager boiteux* n'est tiré qu'à un nombre restreint d'exemplaires. Avis aux amateurs de se hâter!

FRITZ PARIS, libraire

successeur de E. Klingebeil rue du Seyon,
à Neuchâtel

A l'avantage d'annoncer à ses clients de la ville et des environs, qu'il vient de compléter et d'augmenter son cabinet littéraire d'ouvrages nouveaux dans les langues française, allemande et anglaise, et qu'ayant fait imprimer des catalogues où tous ces ouvrages figurent, on peut se les procurer à très bas prix. Ce cabinet de lecture, le plus complet et le plus varié du pays, est trop avantageusement connu, à Neuchâtel, et au dehors, pour qu'il soit nécessaire d'en faire l'éloge. Les lecteurs ne manqueront donc pas de trouver dans cette ample collection des œuvres des meilleurs auteurs de notre temps, une agréable diversion aux longues soirées de l'hiver.

Il prévient également le public, qu'en vue de l'époque de Noël et Nouvel-an, son magasin se trouve parfaitement assorti d'articles pour

ÉTRENNES

tels que **Albums et cadres pour dessins et photographies;**
Livres avec gravures, allemands et français;
Gravures en tous genres;
Papeteries assorties et portefeuilles.
Boîtes à couleurs de tous prix;
Petits jeux divers, etc., etc.

Dans les articles ci-dessus, il en est qui proviennent de son prédécesseur et qu'il cédera à des prix très-avantageux.

Il recommande son magasin à la bienveillance du public.

D'occasion, à vendre à un prix très-accommodant, une collection complète et en fort bon état, du **Journal pour tous,** ainsi que des romans nouveaux à **1 franc** le volume.

Epicerie Marie Jeanfavre.

Figues cosenza, **cerises** sèches et figues de Smyrne, premier choix, en petites caissettes, **sirop** de gomme.

☞ Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public, qu'à partir de ce jour on trouvera chez lui tous les samedis des **tripes.**

Pierre AMMACHER,
café Français, rue du Seyon.

CHAMPAGNE FRANÇAIS.

Le dépôt de ce vin de champagne est autorisé de le livrer à raison de fr. 4 la bouteille, par telle quantité que l'on désirera; on le portera à domicile. S'adr. à la boulangerie Fornachon, à Neuch.

Chez O. Giesecke, gaînier,

place du Marché,
maison de M. Fr. de Montmollin,

reçu un grand choix de porte-cigares, porte-monnaie, porte-lunettes, etc., en maroquin, dernier goût. Il se charge de mettre les broderies gratis à tous les objets achetés chez lui. Il tient aussi un bel assortiment d'étuis de montres en palissandre, ébène, écaille, mosaïque, velours, maroquin, etc. Il se charge, comme d'habitude, de monter les broderies pour tout ce qui concerne son état.

---

24. A vendre, de rencontre, une **contrebasse.** S'adr. au bureau d'avis.

☞ M. Ferd. Belenot, à Monruz, offre à vendre 3000 bouteilles vin rouge 1861, crû de la ville, première qualité, par portions ou en totalité, à un prix très-avantageux. S'adr. à M. H. Schilling, maître tonnelier, à Neuchâtel.

---

26. A vendre, **un lit en fer,** à 2 personnes, comme neuf, avec sommier et matelas. S'adr. rue du Neubourg, n° 12, au 2me étage.

Magasin Gacon-Lantz,

rue de l'Hôpital.

Par suite de nombreux envois provenant des meilleures fabriques, ce magasin se trouve des mieux assorti en chaussures de tout genre pour la saison d'hiver.

Caoutchoucs à fr. 2 et fr. 2»50.

Comme d'habitude on se charge toujours de la réparation des chaussures sortant du magasin.

AUX QUATRE NATIONS

Rue de l'Hôpital sous l'hôtel du Faucon, à Neuchâtel.

AFFAIRE EXCEPTIONNELLE:

200 paletots pure laine, à fr. 10. Pantalons et Gilets pure laine, depuis fr. 7.

Spécialité de **cravates** en tous genres, magnifique choix de **cache-nez** et **écharpes** en laine et en soie.

☞ **A vendre** d'occasion, un habit, en fin et bon drap noir, n'ayant été porté que deux fois, très-propre pour un catéchumène. S'adresser à Charles Girardet, marchand-tailleur, à Colombier.

☞ On offre à vendre, à fr. 3»50 la bouteille, des vins de Xérès et de Madère, première qualité, mis en bouteilles en 1836. S'adresser à MM. Jeanfavre et Dumarché, agents d'affaires, à Neuchâtel.

Libr. Delachaux et Sandoz,

En vente dès-maintenant:

GETHSÉMANÉ et GOLGOTHA

Essai sur la Rédemption,

par

FRÉDÉRIC de ROUGEMONT,

publié par la Société des livres religieux, br. in-12, 75 c.

---

32. On offre à vendre un **pianino** bien conservé. S'adr. 2me étage, maison Henriod, place du Port, 6.

Librairie Delachaux & Sandoz.

En vente dès-aujourd'hui:

LE PAYS DE L'ÉVANGILE

Notes d'un voyage en Orient.
Par EDMOND DE PRESSENSÉ,
avec une carte: fr. 3,

LE JOURNAL DE THÉRÈSE

Par MADAME DE PRESSENSÉ,
un vol. in-12, fr. 2»50.

Au magasin de REMY-PIARD,

N° 3, RUE DES TERREAUX.

Reçu un grand choix de **voiles** et **voilettes** depuis 70 centimes à 15 francs; **fichus Marie-Antoinette,** en guipure et en tulle, depuis 3 francs à 28 francs, dont quelques modèles avec garniture perles et jais, en formes toutes nouvelles. Le magasin est entièrement réassorti de lingerie confectionnée pour dames et enfants, dans le fin avec vraie valenciennes, et dans l'ordinaire; en **bonnets** de tous genres; **assortiment cols, manches, cols et manches indépendants, mantelets, caleçons, tabliers d'enfants, baverons, guimpes, robes de baptême,** en nanzou et en piqué soutaché, avec capotes assortissantes; reçu aussi tout récemment un beau choix de **cols crêpe** et **grenadine,** avec et sans les manchettes en genres tous nouveaux.

Grand choix de **corsets** cousus et sans couture, crinolines blanches et de couleur de toutes les tailles, **cages** tompson brévetées; cages d'Allemagne pour dames depuis fr. 2»75, pour enfants depuis fr. 1»75. **Broderies** suisses en **cols, bandes, entredeux, guimpes.**

Gants de peau de Grenoble, qualité recommandable sous tous les rapports. **Gants d'hiver** pour dames et messieurs en tous genres, ainsi que pour enfants.

Grand choix **d'articles en laine** filochés et tricotés, en **coiffures, bonnets, manches, mitons, frileuses, châles, cache-nez, châtelaines, bas, guêtres.**

Rubans de soie unis et façonnés, velours noirs et de couleur, en rubans et en large; **fichus** et **mouchoirs** en dentelle laine, fichus soie et en crêpe de Chine avec franges, **foulards de cou et de poche, cravates carrées** en taffetas noir, grand choix de **cravates** pour dames et messieurs.

Vraies guipures blanches et noires en dentelles et entredeux, de toutes les largeurs; guipures pour volants, **cols guipure** blancs et noirs; **valenciennes vraie** et imitation en fil, en dentelle et entredeux. **Tulles unis et façonnés** noirs et blancs, en coton, laine et soie; crêpes noirs et de couleur; **grenadine, gaze Donna-Maria, jacconats, nanzous** et **mousselines** unis et brochés.

Fleurs mortuaires, fleurs pour modes, plumes, couronnes d'épouses, voiles de mariées, et toutes les fournitures de modes.

Guipures en passementerie noire et boutons pour confections; un joli choix d'articles en maroquinerie, tels que **porte-monnaie, étuis de cigares, nécessaires, ceintures,** etc.

Magasin de Meyer-Richard,

RUE DES HALLES.

Grand choix de **cache-nez** et **écharpes en laine et en soie.**
Gants d'hiver, en castor, laine et peau de daim.
Chemises en flanelle, gilets et caleçons en flanelle.
Chemises blanches et en couleurs.

CHOIX COMPLET ET TRÈS-VARIÉ DE

Cols, cravates, faux-cols de chemise en fil, devants de chemise, mouchoirs blancs et **en couleurs en fil, foulards, etc.**

Confection sur mesure, ou d'après modèle, de chemises, de gilets de flanelle, et de caleçons de toutes espèces.

On y trouve en outre toujours un choix de bonnes toiles en fil et en coton, napages, serviettes, essuie-mains, etc., tout à des prix très-modérés.

Librairie J. Gerster.

Nouveau **Dictionnaire de la conversation et de la lecture,** par livraison de 50 centimes. Il sera délivré à titre de prime un exemplaire du dictionnaire de l'Académie; 2 vol. à fr. 16 au lieu de fr. 35.

Manuel annuaire de la santé, par Raspail, 19me édition, fr. 1»50.

Paillot de Montabert, **Traité complet de la peinture;** 9 vol. avec un atlas de 112 planches, à prix réduit, un seul exemplaire, fr. 40.

Grote, **Histoire de la Grèce,** traduit par Sadous; t. 1 et 2, fr. 10.

La Bible de l'humanité, par Michelet; 1 vol., fr. 3»50.

La fille du forestier, par Urbain Olivier; fr. 3.

Magasin d'éducation et de récréation, par J. Macé et Stahl; illustré de 200 dessins, fr. 6.

☞ On offre à vendre **un bouteiller** composé de 50 bouteilles 1856, 200 bouteilles 1857, 500 bouteilles 1861 et 500 bout. 1862, ensemble 1250 bouteilles, toute première qualité, que l'on cédera à des conditions favorables. S'adr à M. Ch. Colomb, notaire, à Neuchâtel.

Grande liquidation réelle et totale, à la rue du Château n° 2, maison de M. Tagmann; tous les articles, tels que rideaux, mousselines et broderies de St-Gall, sont cédés aux prix de fabrique.

CHEZ A. MORIGGI,

Fondeur d'étain, Chavannes, n° 19.

Pour la saison d'hiver, chauffe-pieds à eau bouillante, en étain, ronds, carrés et ovales. Pour cadeaux de nouvel-an: soupières, plats, plateaux, assiettes, théïères, cuillères à soupe et à café, en étain et métal anglais. Achète et prend en échange le vieil étain; étamage tous les jours. Il se recommande à ses honorables pratiques ainsi qu'au public en général, pour tous les ouvrages concernant son état.

Librairie Delachaux & Sandoz,

Neuchâtel.

NOUS VENONS DE RECEVOIR

Un très-grand choix d'ALBUMS pour photographies, depuis le prix de fr. 2»50 à 30 francs, d'une des premières fabriques de France, et espérons que le public voudra bien s'en souvenir en vue des ÉTRENNES de fin d'année.

---

3 WATERLOO

suite du

CONSCRIT DE 1813.

Un matin, la tante Grédel vint nous voir, un vendredi, jour de marché. Elle avait son panier sous le bras et paraissait joyeuse. Je regardais déjà du côté de la porte, pensant que Catherine arrivait derrière elle, et je dis:

— Eh! bonjour, tante Grédel; Catherine est, bien sûr, en ville; elle va venir!

— Non, Joseph, non; elle est aux Quatre-Vents, répondit la tante; nous avons de l'ouvrage par-dessus la tête, à cause des semailles.

Comme je devenais triste et que même cela me fâchait intérieurement, parce que je m'étais réjoui d'avance, la tante posa son panier sur la table, et dit en levant la serviette:

— Tiens, voici quelque chose pour toi, Joseph, quelque chose de Catherine.

Je vis un gros bouquet de petites roses de mai, des violettes et trois gros lilas autour, avec leurs feuilles; cette vue me fit plaisir; je me mis à rire en disant:

— Cela sent bon!

Et le père Goulden, qui s'était retourné, riait aussi:

— Tu vois qu'on pense toujours à toi, Joseph, disait-il, — nous riions tous ensemble.

Enfin cela m'avait tout-à-fait remis, j'embrassai la tante Grédel:

— Vous porterez cela de ma part à Catherine, lui dis-je.

— Eh bien, Joseph, la permission n'est pas encore venue?

— Non... pas encore... c'est pourtant terrible!

— Oui, répondit-elle, tous ces ministres ne valent pas mieux les uns que les autres; il faut qu'on choisisse tout ce qu'il y a de plus mauvais, de plus fainéant pour remplir cette place!

Ensuite elle dit:

— Mais sois tranquille, j'ai maintenant une idée qui va tout changer!

Elle riait, et comme le père Goulden et moi nous écoutions:

— Tout à l'heure, reprit-elle, pendant que j'étais à la Halle, Harmantier a publié qu'on allait dire une grande messe pour le repos des âmes de Louis XVI, de Pichegru, de Moreau et d'un autre.

— Oui, de Georges Cadoudal, fit le père Goulden brusquement; j'ai lu cela hier soir dans la gazette.

— Justement, de Cadoudal, dit la tante. Eh bien! vois-tu, Joseph, en écoutant les publications, j'ai pensé tout de suite: cette fois nous aurons la permission!... On va faire des processions, des expiations; nous irons tous ensemble, Joseph, Catherine et moi; nous serons dans les premiers, et tout le monde dira: Ceux-ci sont de bons royalistes, des gens de bien... M. le curé l'apprendra; — maintenant les curés ont le bras long, comme dans le temps les généraux et les colonels; — nous irons le voir... il nous recevra bien... il nous fera même une pétition... et je vous dis que cela marchera, que cela ne peut pas manquer!

En nous expliquant ces choses, la tante Grédel parlait bas, elle levait la main et paraissait bien contente de sa finesse. — Moi j'étais aussi content et je pensais: Elle a raison, voilà ce qu'il faut faire. Cette tante Grédel est une femme remplie de bon sens. — Mais ensuite, regardant le père Goulden, je vis qu'il était devenu très grave, et même qu'il s'était retourné, comme pour regarder dans une montre avec la loupe, en fronçant ses gros sourcils blancs. Je voyais d'abord à sa figure lorsqu'une chose ne lui plaisait pas et je dis:

— Ecoutez, tante Grédel, moi je crois que cela peut aller; mais avant de rien faire, j'aime toujours de savoir ce que M. Goulden en pense.

Alors il se retourna et dit:

— Chacun est libre, Joseph, chacun doit suivre sa conscience. Faire un service en expiation de la mort de Louis XVI... bon!... les honnêtes gens de tous les partis n'ont rien à dire, pourvu qu'on soit royaliste, bien entendu... car si l'on s'agenouille par intérêt, il vaudrait mieux rester chez soi. Je passe donc sur Louis XVI. Mais pour Pichegru, pour Moreau, pour Cadoudal, c'est autre chose. Pichegru a voulu livrer son armée à l'ennemi, Moreau s'est battu contre la France et Georges Cadoudal est un assassin; trois espèces d'hommes ambitieux qui ne demandaient qu'à nous asservir et qui tous les trois ont mérité leur sort. Voilà ce que je pense.

— Hé! mon Dieu, s'écria la mère Grédel, qu'est-ce que cela nous fait? Nous n'irons pas là pour eux, nous irons pour avoir la permission. Je me moque bien du reste, et Joseph aussi. N'est-ce pas, Joseph?

Je vis que la tante Grédel allait se fâcher; elle devint toute rouge, mais elle se calma presque aussitôt et dit:

— Eh bien! Catherine et moi nous irons, parce que nous nous moquons de toutes ces vieilles idées.

Le père Goulden ne put s'empêcher de sourire en voyant sa colère:

— Oui, dit-il, tout le monde est libre; faites ce qui vous plaira!

La tante alors reprit son panier et sortit, et lui riant, me fit signe de la reconduire.

Je mis ma redingote bien vite et je rattrapai la tante au coin de la rue.

— Ecoute, Joseph, me dit-elle en remontant vers la place, ce père Goulden est un brave homme, mais c'est un vieux fou. Depuis les premiers temps que je le connais, il n'a jamais été content de rien. Il n'ose pas le dire, mais son idée c'est toujours la République... il ne pense qu'à sa vieille République, où tout le monde était souverain: les mendiants, les chaudronniers, les savetiers, les juifs et les chrétiens. Ça n'a pas de bon sens. Enfin que veut-on faire? Si ce n'était pas un si brave homme, je ne me gênerais pas tant avec lui; mais il faut penser que sans lui, tu n'aurais jamais appris un bon état, qu'il nous a fait beaucoup de bien, et que nous lui devons le respect. Voilà pourquoi je me suis dépêchée de partir, car j'aurais été capable de me fâcher.

— Vous avez bien fait, lui dis-je; j'aime M. Goulden comme un père et vous comme si vous étiez ma propre mère; rien ne pourrait me causer plus de peine que de vous voir brouillés ensemble.

— Moi, me brouiller avec un homme pa-

Les gastrites, gastralgies, toux, consomption, dépérissement, constipations, diarrhée, maladies des nerfs, du foie, des bronches, poumons, intestins, et de la vessie, pour lesquels la médecine n'offre aucun remède efficace, sont parfaitement guéris par la délicieuse *Revalescière* Du Barry de Londres.

Lettre de Mme. la marquise de Bréhan.

Paris, ce 17 avril 1862.

Monsieur, — par suite d'une maladie du foie, j'étais tombée dans un état de marasme qui a duré sept ans. Il m'était impossible de lire ou d'écrire; j'avais des battements nerveux par tout le corps, la digestion fort difficile, des insomnies persistantes et j'étais en proie à une agitation nerveuse insupportable qui me faisait aller et venir, sans pouvoir me reposer, pendant des heures entières; j'étais d'une tristesse mortelle. Plusieurs médecins anglais et français m'ayant prescrit des remèdes inutiles, en désespoir de cause j'ai voulu essayer de votre farine de santé. Depuis trois mois, j'en fais ma nourriture habituelle. La *Revalescière* Du Barry est bien nommée, car béni soit le bon Dieu! elle m'a fait revivre; je puis maintenant m'occuper, faire et recevoir des visites, enfin reprendre ma position sociale. — Marquise DE BRÉHAN. 7

MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS. En boîtes de ½ kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2½ kil., 16 fr., 6 kil., 32 fr., 12 kil.; 60 fr. Contre bon de poste. — *Se vend à* **Neuchâtel**, au magasin **Zimmermann**, rue des Epancheurs; **Chaux-de-Fonds**, chez MM. Prince, pharmacien, Chapuis et Paul D'or; **Locle**, M. Burmann; **Aigle**, M. Kœrner; **Berne**, M. Stooss, Grande Rue, 164; **Estavayer-le-Lac**, MM. H. Duc, Renevez; **Fribourg**, M. Claude Duruz, confiseur; **Genève**, MM. G. Baker, L'Huilier et Senglet, Burkel frères, Fol et Brun, Weiss et Lendner, G. Veillard, Guichon et Faison, Amblet et Poncet, Piquet, Brun, Karcher et Favre, Leclerc frères; Le Brassus, Rochat Reymond et Comp.; **Lausanne**, MM. Simond fils, Manuel, Delisle; **Monthey**, M. Pontmartin; **Morges**, M. Jules Hugonnet; **Rolle**, M. Fröhlich, pharmacien; **Soleure**, M. A. Schiessle; **Vevey**, MM. Mayor, Keppel; **Yverdon**, M. Daniel Jaton.

AVIS UTILE.

La fabrique de chicorée de HENRI FRANCK, à Vaihingen sur l'Ens (Wurtemberg), se permet de recommander sa nouvelle fabrication de la **plus fine chicorée**, dite:

CAFÉ LION-ROSE.

Ce surogat est un des meilleurs qui aient été livrés jusqu'à ce jour à la consommation.

Cette chicorée, composée des meilleures matières, se distingue des autres par son bon goût, sa force colorante et son empaquetage propre et soigné.

On prie en conséquence l'honorable public de prendre bonne note de la marque de fabrique, parce qu'il existe dans le commerce plusieurs chicorées d'autres fabriques, mais de qualité inférieure.

On la trouve dans la plupart des magasins d'épicerie de la ville et du canton.

NOUVEAUTÉS et SPÉCIALITÉ

DE JOUETS et OBJETS D'UTILITÉ

pour enfants

depuis 5 c. et en sus.

Vente en gros et en détail.

Magasin rue de la Place-d'armes n° 6, maison de M. L. Jeanjaquet.

44. Faute de place, un tas de **fumier de cheval** qu'on céderait au-dessous du prix, si l'acheteur veut l'enlever d'abord. S'adr. au magasin de Ch. Basset, rue St-Maurice.

ON DEMANDE A ACHETER.

45. On demande à acheter 25 à 30 quintaux de **regain**, bien conditionné et sans mélange de marais. Le même demande à acheter un **char à brancards** neuf ou à peu près, à bras ou à limonière pour âne, et pouvant soutenir de 18 à 20 quintaux. S'adr. franco, à M. Ernest Dubois, à la Coudre.

A LOUER.

46. On offre à louer de suite, une chambre non meublée avec part à la cuisine, chambre à serrer et galetas; de plus une chambre meublée, pour deux messieurs. S'ad. au faubourg de la Gare, n° 5, ancienne fabrique des télégraphes, au 3me.

47. A remettre, pour cas imprévu, un très-grand atelier pour menuisier ou charpentier, avec tous ses accessoires en très-bon état, et un logement composé de trois chambres. L'atelier peut être utilisé comme magasin ou atelier d'horlogerie, ou autrement. S'adr. à J.-F. Dothaux, à Cormondrèche.

48. A louer, pour fin janvier, une belle et grande chambre avec alcôve, plus deux dites contiguës, situées sur la place du Marché. S'adr. au bureau d'avis.

ATTENTION.

On offre à louer, pour de suite ou pour Noël, au grand Cortaillod, un appartement composé de deux chambres, cuisine, cave et jardin, le tout exposé au soleil levant. S'adr. pour les conditions, à Cortaillod, à Paul Soguel. Le même offre à vendre une grande **table d'auberge**, de 10 pieds de longueur, avec les deux bancs.

50. Deux chambres à louer, avec part à la cuisine. S'adr. au bureau d'avis.

51. On offre à louer pour St-George 1865, un appartement situé au soleil levant, avec trois chambres qui se chauffent, jardin et dépendances. S'adresser au propriétaire, Lucien Guyot, à la Jonchère.

52. Pour cas imprévu, à louer pour Noël, un logement composé de 4 pièces avec dépendances, et jouissant d'une magnifique terrasse. S'adr. à la brasserie Vuille.

53. A louer, une chambre meublée à 2 lits. S'adr. chez H. Schilling, rue Fleury, n° 10.

54. A louer, dans la maison Rosalaz, à la Colombière, un appartement de deux chambres, cuisine, dépendances et jardin. S'adr. à Ch. Colomb, notaire.

55. On offre la couche à 1 ou 2 ouvriers, chez Meier, coutelier, rue St-Maurice, n° 5.

56. A louer, de suite, une chambre meublée, pas très-grande, se chauffant, avec pension si on le désire; 2me étage, maison du cercle National.

57. A louer, de suite, une chambre à cheminée meublée ou non, pour une ou deux personnes. S'adr. rue du Temple-neuf, n° 9.

58. Pour St-Jean 1865, un grand logement, rue des Terraux, au 1er étage, composé de 9 chambres, cuisine et les dépendances. S'adr. au bureau d'avis.

59. Dès à présent ou pour Noël, le 3me étage de la maison n° 4, rue Pury, composé de 8 chambres et 2 cuisines, avec dépendances confortables. Il peut être partagé en deux logements distincts. S'adr. pour tous renseignements, au secrétaire de la Société de construction, palais Rougemont, n° 3.

60. Pour Noël, un logement bien éclairé, de deux chambres, cuisine et dépendances. S'adr. rue des Terraux, n° 7, 2me étage.

61. A louer une chambre garnie, avec la pension, rue des Terraux, n° 7, 1er étage.

62. A louer, le 3me étage de la maison n° 7, du quartier de Vieux-Châtel. S'adr. à M. Lambert, contrôleur des postes, n° 2, même quartier.

63. De suite ou pour Noël prochain, on offre à louer, au centre de la ville, à des personnes soigneuses et tranquilles, un appartement très-bien exposé, remis à neuf, composé de quatre chambres avec fourneaux et cheminées, cabinet, cuisine, deux mansardes, dont une habitable, cave et autres dépendances. S'adr. à Ch.-Humbert Jacot, rue du Coq-d'Inde, 3.

ON DEMANDE A LOUER.

64. Un petit ménage sans enfants demande à louer, de suite ou pour Noël, un petit logement de deux chambres, cuisine et dépendances. Le bureau d'avis indiquera.

65. Deux personnes tranquilles demandent à louer, dès-maintenant ou dès Noël prochain, un petit logement de deux chambres, cuisine et galetas. S'adr. à S. Graber, n° 16, rue du Neubourg.

OFFRES DE SERVICES.

66. Une jeune fille qui sait faire la cuisine et les chambres, et qui parle les deux langues, cherche à se placer pour Noël. Elle a de bons certificats. S'adr. à la cuisinière de M. Eug. Jeanjaquet, à Vieux-Châtel, 3

67. Une personne âgée de 25 ans, connaissant très-bien la couture et le repassage, parlant les deux langues, munie de très-bonnes recommandations, désire se placer comme femme de chambre, pour Noël. S'adr. au bureau d'avis.

68. Une Soleuroise, âgée de 25 ans, ayant de bons certificats, désire se placer le plus tôt possible; elle sait faire un ménage et une cuisine ordinaire. S'adr. chez Mad. Blank, rue des Poteaux, n° 9.

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

69. On demande pour Noël une femme-de-chambre recommandable. S'adr. rue des Terraux n° 7, au 1er.

70. On demande pour Noël, un domestique qui sache soigner et conduire des chevaux, et qui connaisse les travaux de la campagne. S'adr. à M. Charles Wimmer, à Thielle.

72. On demande de suite une cuisinière, connaissant la langue française et munie de bons certificats. S'adresser chez Mme Victoire Thiébaud-Perret, à Boudry.

73. On demande de suite une bonne domestique parlant le français, sachant faire un bon ordinaire et munie de bons certificats. S'adr. rue de la Place-d'armes 5, 3me étage.

OBJETS PERDUS ou TROUVÉS.

74. Lundi 21 novembre, une chienne, race courante, de petite taille, sans collier, manteau brun fauve, collier, poitrail, les pattes et le bout de la queue blancs, s'étant égarée en chassant, les personnes qui pourraient en donner des renseignements sont priées d'en avertir Edouard Henry, à Cortaillod, qui récompensera.

75. On a trouvé, près le gymnase des garçons, un **petit parapluie**. Le réclamer en le désignant, aux conditions d'usage, à la maison des orphelins.

76. Mardi 29 novembre, on a trouvé **un manchon**, rue de l'Hôpital. S'adr. rue du Coq-d'Inde, n° 8, au 2me étage.

77. Un jeune **chien d'arrêt**, sans collier, paraissant égaré, peut être réclamé dans la huitaine en s'adressant au bureau de cette feuille, faute de quoi on en disposera

AVIS DIVERS.

☞ De retour de l'étranger, une demoiselle donnera des **leçons de dessin** dans cette ville. M. Grisel, peintre, rue de la Place-d'Armes 5, donnera tous les renseignements demandés.

H.-F. HENRIOD rappelle au public et particulièrement aux personnes qui jusqu'ici l'ont honoré de leur confiance, qu'il continue à citer aux ensevelissements et s'acquitte de toutes les démarches y relatives; il se charge aussi des **recouvrements, encaissements, souscriptions**, etc. Le même a toujours un dépôt de **charbon de foyard** qu'il conduit au domicile des personnes qui en désirent; le tout à prix modique. Son domicile est rue des Chavannes, n° 21, maison de M. Clerc, serrurier, au second étage.

---

reil! dit la tante Grédel, j'aimerais mieux sauter par la fenêtre... Non, non!... Mais il ne faut pas non plus écouter tout ce qu'il dit, Joseph, car je soutiens, moi, que cette procession est une très bonne chose pour nous, que M. le curé nous aura la permission, et voilà le principal. Catherine et moi nous irons; toi, puisque M. Goulden reste à la maison, tu resteras aussi. Mais je suis sûre que les trois quarts de la ville et des environs viendront; et que ce soit pour Moreau, pour Pichegru, pour Cadoudal ou n'importe qui, ce sera très beau, tu verras.

— Je vous crois, lui dis-je.

Nous étions arrivés à la porte d'Allemagne; j'embrassai de nouveau la tante, et je revins tout joyeux.

III.

Si je me rappelle cette visite de la tante Grédel, c'est que huit jours après commencèrent les processions, les expiations et les prédications, qui ne cessèrent qu'au retour de l'empereur, en 1815, et qui reprirent ensuite jusqu'au départ de Charles X en 1830. Tous ceux de ce temps savent que cela ne finissait plus. Aussi, quand je pense à Napoléon, j'entends le canon de l'arsenal tonner le matin et nos petites vitres grelotter. Le père Goulden me crie de son lit : — Encore une victoire, Joseph! Hé! hé! hé! toujours des victoires! — Et quand je pense à Louis XVIII, j'entends sonner les cloches; je me figure le père Brainstein, et ses deux grands garçons pendus à toutes les cordes de l'église, et le père Goulden qui me dit en riant : — Ça, Joseph, c'est pour saint Magloire et saint Polycarpe!

Je ne puis pas me représenter ce temps d'une autre manière.

Eh bien! cela commença le 19 mai 1814, et le jour même où Harmantier publiait la grande expiation, il nous arriva cinq prédicateurs de Nancy, des jeunes gens qui se mirent à prêcher toute la semaine, depuis le matin jusqu'à minuit. C'était pour préparer l'expiation; on ne parlait que d'eux en ville, et les gens se convertissaient; toutes les femmes et les filles allaient à confesse.

La veille de la procession, comme nous finissions de souper, je fus bien content lorsqu'il me dit tout à coup d'un air de bonne humeur :

— Hé! Joseph, est-ce que tu ne serais pas curieux d'entendre les prédicateurs? On raconte tant de belles choses sur leur compte, que je voudrais pourtant savoir ce qu'il en est.

— Ah! monsieur Goulden, lui dis-je, je ne demande pas mieux; mais il ne faudrait pas perdre de temps, car l'église est toujours pleine au second coup.

— Eh bien! partons, Joseph, dit-il en décrochant son chapeau; moi, je suis curieux de voir cela... Ces jeunes gens m'étonnent. Allons!

Nous descendîmes. La lune brillait tellement dehors qu'on reconnaissait les gens comme en plein jour. Au coin de Fouquet, nous voyions déjà le perron de l'église couvert de monde. Deux ou trois vieilles : Annette Petit, la mère Balaie, Jeannette Baltzer, avec leurs grands châles bien serrés et leurs bonnets à longues franges sur les yeux, passaient auprès de nous en se dépêchant.

— Hé! fit M. Goulden, voici les anciennes; hé! hé! hé! toujours les mêmes!

Nous entrâmes sous les gros piliers de l'orgue. Nous étions serrés l'un contre l'autre. Il ne disait plus rien. Quelques lumières brillaient au fond du chœur, par-dessus les têtes. Les bancs qui s'ouvraient et se refermaient troublaient seuls le silence. Cela dura bien dix minutes; les gens venaient toujours derrière nous. Enfin on entendit la hallebarde de Sisrou retentir sur le pavé, et M. Goulden me dit :

— Le voilà!

Une lumière, au haut du bénitier, nous donnait un peu de jour. En même temps une ombre monta dans la chaire à gauche, et la perche de Kœkli alluma deux ou trois cierges autour. — Ce prédicateur pouvait avoir de vingt-cinq à trente ans; il avait une bonne figure rose et de grands cheveux blonds au-dessous de sa tonsure qui lui tombaient en boucles sur la nuque.

On commença par chanter un cantique; c'étaient les demoiselles de la ville qui chantaient en chœur : « Quel bonheur d'être chrétien! » Après cela, le prédicateur dans sa chaire dit qu'il venait défendre la foi, la religion, le droit divin de Louis XVIII, et demanda si quelqu'un aurait l'audace de soutenir le contraire. Mais personne n'avait envie d'être lapidé; chacun gardait le silence. Ensuite il se mit à tellement bien parler que la foule en était dans le ravissement. Son discours, ses prières, furent un véritable triomphe pour la religion.

Tout le monde sortit alors vers onze heures, et l'on annonça que la procession aurait lieu le lendemain dimanche.

Le père Goulden et moi nous marchions de notre côté dans ce grand silence; il ne disait rien et souriait la tête penchée. C'est ainsi que nous arrivâmes dans notre chambre.

J'allumai la chandelle, et pendant qu'il se déshabillait, je lui dis :

— Eh bien! monsieur Goulden, est-ce qu'ils parlent bien?

— Oui!... mais oui, Joseph, me dit-il en riant, pour des jeunes gens qui n'ont rien vu, ce n'est pas mal.

J'étais bien étonné de cela. Et comme j'attendais encore, pour entendre ce que M. Goulden allait dire, il tira lentement son bonnet sur ses oreilles en disant d'un air pensif :

C'est égal... c'est égal... ces gens-là vont trop vite... beaucoup trop vite! On ne me fera jamais croire que Louis XVIII sache tout cela... Non! il a vu trop de choses dans sa vie, pour ne pas mieux connaître les hommes. Enfin, bonsoir! Joseph, bonsoir! Espérons qu'il arrivera bientôt un ordre de Paris pour renvoyer ces jeunes gens dans leur séminaire... Bonne nuit!

J'entrai dans ma chambre, et m'étant couché, je rêvais longtemps de Catherine, du prêtre et de la procession que nous allions avoir.

(A suivre).

Compagnie des Marchands.

Les bourgeois de Neuchâtel, domiciliés dans la ville ou sa banlieue, faisant du commerce leur occupation habituelle et ayant dans ce but magasin, boutique ou bureau régulièrement ouverts, et qui désireraient se faire recevoir membres actifs de la compagnie des Marchands, sont informés qu'ils doivent se faire inscrire chez le secrétaire de cette compagnie, M. Borel-Wavre, au bureau de la caisse d'épargne, avant Noël 25 courant, afin que leurs demandes puissent être examinées par le comité de la compagnie avant l'assemblée générale qui aura lieu le 6 janvier prochain. Faute par eux de se conformer au présent avis, leurs demandes ne pourraient être prises en considération dans la dite assemblée.

LES COMMUNIERS de Boudry, internes et externes, sont convoqués en assemblée générale semestrielle, à l'hôtel-de-ville du dit lieu, pour le vendredi 9 décembre, à 8 heures du matin.

Le secrétaire des assemblées générales,
POMEY.

ON DEMANDE pour l'un des premiers instituts de la Hollande, situé entre la Haye et Leiden, un jeune homme qui serait chargé d'enseigner la langue française, l'histoire et la géographie. S'adr. au bureau de cette feuille, qui indiquera la personne appelée à donner tous les renseignements nécessaires.

LE COMITÉ pour la sanctification du dimanche rappelle au public qui désirerait profiter de ses petites bibliothèques, composées essentiellement de livres religieux, qu'il continue d'en avoir une chez M. Knab, au bas des Chavannes, une à la petite école du quartier des Parcs, tenue par Mme Berthoud, et une chez M. Jaquet, maison Heitler, au faubourg de la Maladière. Il rappelle également aux personnes qui tiendraient à avoir part à des abonnements, soit du Journal religieux de Neuchâtel, soit de la feuille religieuse du canton de Vaud, qu'elles peuvent s'adresser à M. Fardel.

☞ La vente en faveur de l'**établissement des Billodes** aura lieu, Dieu voulant, le jeudi 15 décembre, à 10 heures du matin, dans les salles de la galerie Léopold Robert. Les dames du comité recommandent vivement cette œuvre à la bienveillance des personnes qui s'intéressent à l'enfance malheureuse. Les dons de toute nature seront reçus avec reconnaissance par Mesdames Coulon de Montmollin, de Pierre-Morel, de Marval-Dupasquier, Dubois-Calame, et Mesdemoiselles Diacon, Anna Clerc, Robert de Fontainemelon, Marie Châtelain, Cécile de Pury, Louise DuPasquier.

Le département militaire prévient les personnes qui auraient encore des comptes à lui fournir ou à l'arsenal, que ces comptes devront lui être adressés franco avant le 20 courant.

Neuchâtel, le 1er décembre 1864.

Département militaire.

Der Mænnerchor Frohsinn

in Neuchâtel.

Gesangübung in der Brasserie Vuille, nächsten Sonntag den 4 Dezember abends 8 Uhr. Die Mitglieder sind ersucht sich pünktlich einzufinden; auch sind alle Freunde herzlich eingeladen.

Das Comité.

A.-C. MATHEY-DORET, ancien horloger, étant décidé de se vouer au **rhabillage des montres et pendules,** se recommande à toutes les personnes qui voudront lui confier le travail qu'il sollicite; elles peuvent être assurées d'avance qu'elles seront satisfaites de son ouvrage et de la modicité de ses prix. Il connaît toutes espèces de montres depuis les plus anciennes aux plus modernes; il offre également ses services pour remonter et soigner les pendules chez les particuliers. Son domicile est à la brasserie Vuille, n° 26, au 1er.

88. Une bonne famille du Val-de-Ruz désire trouver un ou deux enfants à soigner. S'ad. au bureau de cette feuille, qui indiquera.

GRANDE SALLE des CONCERTS à NEUCHATEL.

Lundi 5 décem. 1864, à 8 h. du soir,

CONCERT
VOCAL ET INSTRUMENTAL

DONNÉ PAR

Mlle ROSA LEVIER

AVEC LE CONCOURS OBLIGEANT

de M. KURZ, de M. GODET, et des amateurs et artistes de la ville.

PROGRAMME:

PREMIÈRE PARTIE.

1. Quatuor (allegro) pour piano, violon, alto et violoncelle. MENDELSSOHN-BARTHOLDY.
2. Air du **Trouvère**, chanté par Mlle Levier. VERDI.
3. Trio (allegro) pour piano, violon et violoncelle. REISSIGER.
4. Duo des **Huguenots**, pour soprano et basse. MEYERBEER.

DEUXIÈME PARTIE.

5. Quatuor (andante et scherzo) pour piano, violon, alto et violoncelle. MENDELSSOHN-BARTHOLDY.
6. Air de **Norma**, (Casta diva), chanté par Mlle Levier. BELLINI.
7. Air comique de l'opéra **Czar u. Zimmermann**, pour basse. LORTZING.
8. Valse de **Faust**, chantée par Mlle Levier. GOUNOD.

PRIX DES PLACES:

Loges et premières galeries, fr. 2»50. — Parterre, fr. 1»50. — Deuxième galerie et Amphithéâtre, fr. 1.

Les portes de la salle seront ouvertes à 7 heures et demie.

On peut se procurer des billets chez Mmes Lehmann, MM. Jeanneret et Humbert, et le soir à l'entrée du concert.

SOCIÉTÉ de MUSIQUE

Les répétitions de chant devant recommencer aussitôt que le nombre des personnes inscrites sera suffisant, M Kurz invite les dames et messieurs qui désirent y participer pour les concerts de cet hiver, à lui faire remettre leur adresse sans retard.

IL EST RAPPELÉ aux communiers externes de Peseux, que l'assemblée ordinaire et réglementaire de générale commune aura lieu le lundi 5 décembre prochain, dès 8 heures du matin.

Peseux, le 28 novembre 1864.

Au nom du Conseil administratif,
Le secrétaire, E. BOUVIER.

92. Une demoiselle du Grand-duché de Bade, âgée de 30 ans environ, et bien élevée, désire se placer dans une famille respectable du canton de Neuchâtel, comme **gouvernante** et pour donner des leçons d'allemand aux enfants. S'adr. à M. Im Hof-Mieg, à Bâle.

☞ L'administration de **l'usine à gaz** de Neuchâtel, informe messieurs les propriétaires de maisons, de magasins ou d'ateliers, qu'elle peut dorénavant, au moyen d'une nouvelle combinaison, poser les appareils d'éclairage pour escaliers, corridors ou magasins, à des conditions favorables et abordables à chacun; les personnes intéressées à cette communication, qui voudront bien s'adresser à l'usine, recevront de plus amples renseignements.

95. On demande pour un institut distingué de la Hollande, un jeune homme pieux, d'un caractère solide et capable d'enseigner parfaitement le français. Pour plus de détails, s'adresser à Mad. C. Convert, faubourg du Lac, n° 21.

PHOTOGRAPHIE.

MM. BRUDER frères, photographes, à Neuchâtel, avisent leurs connaissances et leur nombreuse clientèle que pour répondre à un désir exprimé, ainsi que pour faciliter aux élèves les cadeaux de l'époque du nouvel-an, ils réduiront à dater du 20 courant le prix de leurs cartes de visite **à fr. 10 la douzaine.** Ils invitent les personnes qui voudront profiter de ces avantages à vouloir bien ne pas trop attendre avant de venir poser, attendu le surcroit de travail de l'époque du nouvel-an.

Comme du passé ils feront toujours leur possible pour satisfaire leurs clients, tant sous le rapport de la bienfacture que sous celui de la promptitude à les servir: On opère de 9 h. à 2 h. après midi; **l'atelier est chauffé. Toute demande de cartes faite sur les anciens clichés, à 75 c. la pièce.**

ÉTAT CIVIL DE NEUCHATEL.

PROMESSES DE MARIAGE ENTRE

Johann Pfister, dom. à Courtelary, bernois, et Elisabeth Weber, servante, dom. à Neuchâtel.

Charles-Louis Corbaz, horloger, vaudois, dom. à Hauterive, et Rose-Sophie Quinche, dom. à Neuch.

François-Marc Tacheron, négociant, vaudois, dom. à Moudon, et Elise Matthey-Doret, couturière, dom. à Neuchâtel.

Jules-Henri André, graveur, de Genève, et Jeanne Crepet, régleuse; les deux dom. à Neuchâtel.

Charles Held, graveur, de Genève, et Caroline Fentz; les deux dom. à Neuchâtel.

NAISSANCES.

Le 25 novembre. Eugène, à Frédéric Knuchel et à Marie née König, soleurois.

26. Sophie-Augustine, à Jean-Jaques-Frédéric Matthey-Guenet et à Sophie-Augustine née Matthey-Guenet, du Locle.

28. Charles-Fridolin, à Fridolin-Nicolas Bargetzi et à Salomé-Anna-Rosina née Flükiger, soleurois.

28. Julie-Elise, à Charles-Ami Clerc et à Julie née Kocher, de Môtiers.

29. Charles-Alfred, à Christian Hurny et à Maria-Rosina née Rubeli, bernois.

29. Auguste-Charles-Louis, à François-Lucien Perdrisat et à Anna née Bysäth, vaudois.

30. Adolphe, à Urs-Joseph Senn et à Rosina née Hofer, soleurois.

DÉCÈS.

Le 28 nov. Auguste-Henri Junod, 67 ans, 6 mois, 15 jours, arpenteur-juré, époux de Louise-Henriette-Marie née Perret, de Neuchâtel.

28. Marguerite née Wäber, 48 ans, journalière, épouse de Ulrich Thomen, bernois.

CRÉDIT FONCIER NEUCHATELOIS

CONDITIONS DES DÉPOTS

Intérêt 4 ½ %. Obligations foncières 3e catégorie, de fr. 1000 chacune, au porteur, remboursables dans quinze ans.

Intérêt 4 %, payable par semestre, obligations foncières 2e catégorie, du capital de fr. 500 minimum, nominatives, remboursables à l'expiration de la 6e, 7e, 8e, 9e ou 10e année, au choix du déposant.

Intérêt 4 %. Obligations foncières 1re catégorie, du capital de fr. 500 minimum, nominatives, remboursables à l'expiration de la 2e, 3e, 4e ou 5e année, au choix du déposant.

Intérêt au 4 % Obligations nominatives, remboursables au bout d'un an, et après cette date sous six mois d'avertissement préalable.

Intérêt 3 ½ %. Billets de dépôts à ordre, à 9 mois de date.

Intérêt 3 %. Id. Id. à 3 et 6 mois de date.

Les obligations foncières remplacent avantageusement les placements hypothécaires faits par les particuliers.

Les intérêts prennent cours dès la date du versement.

S'adresser aux bureaux de la Société, à Neuchâtel, ou à ses agents:

MM. Ed. DUBOIS-DUCOMMUN, à la Chaux-de-Fonds;
F.-L. FAVARGER, notaire, au Locle;
Henri DUBOIS-LEQUIN, à Fleurier;
Max. TRIPET, à Chésard, et
U.-A. MATILE, aux Ponts.

Le Directeur du Crédit Foncier Neuchâtelois,
G.-L. QUINCHE.

Nouvelles.

Francfort, 1er décembre. — D'après les dernières nouvelles arrivées dans notre ville, on regarde comme probable que les troupes fédérales d'occupation (Hanovriens et Saxons) quitteront les duchés de l'Elbe sur la sommation de la Prusse.

Venise, 1er décembre. — D'après la *Gazette officielle* de Venise, la dispersion totale des bandes du Frioul a fait renoncer le gouvernement autrichien à l'emploi de la loi martiale. Ce sera le tribunal militaire d'Udine qui jugera les individus inculpés.

Paris. — La réunion des créanciers de la maison Rougemont de Lövenberg a eu lieu à Paris le 14 novembre. Il résulte d'un exposé de la situation lu dans cette assemblée, que l'actif peut être évalué à fr. 6,275,000, le passif à fr. 7,455,000. Une liquidation immédiate ne donnerait pas au delà de 50 ou 60 %. Mais M. Rougemont offre à ses créanciers l'arrangement suivant:

Il reste seul liquidateur de la maison, mais avec l'adjonction et sous le contrôle immédiat de cinq commissaires. Un premier dividende de 25 % aura lieu dans un délai de 3 mois et on procédera à la répartition des dividendes suivants chaque fois que 10 % seront disponibles. — Abandon des intérêts depuis le jour de la suspension. — Aucune poursuite ne pourra être exercée. — Abandon du solde des créances si la réalisation de l'actif ne permet pas de désintéresser complètement les créanciers; mais M. de Rougemont s'engage sur l'honneur à payer le solde s'il revient à meilleure fortune, et pour lui en faciliter les moyens, les créanciers lui abandonnent dès maintenant la valeur du fonds de sa maison de banque. Il se réserve en outre son mobilier personnel et une pension mensuelle dont on fixera le chiffre et la durée. — Enfin, cet arrangement devra être approuvé par tous les créanciers dans un délai de 3 mois.

Berne. — Une dépêche du consul suisse à Gênes, en date du 1er décembre après-midi, annonce que Hermann Demme et Flora Trümpy sont arrivés le 29 novembre au soir à Nervi près de Gênes, et sont descendus à l'hôtel d'Angleterre. Le lendemain matin on les a trouvés dans leur chambre baignés dans leur sang. Ils s'étaient donné la mort. — Suivant une autre version, Demme et Flora Trümpy, sur le point d'être arrêtés et conduits en prison, à Nervi près de Gênes, se sont ôté la vie en s'empoisonnant.

— La conférence des cantons intéressés à la correction des eaux du Jura s'est réunie à Berne les 28 et 29 novembre. Elle a décidé de demander à l'assemblée fédérale de prolonger d'un an le délai accordé aux cantons occidentaux pour se prononcer sur l'acceptation du subside que cette assemblée a voté en faveur de l'entreprise, et des conditions qu'elle y a attachées. Le canton de Fribourg n'était pas représenté à la conférence.

Neuchâtel. — Deux soirées musicales se préparent pour la semaine prochaine dans notre ville, et sollicitent à juste titre la faveur publique.

La première est le concert donné lundi par Mlle Rosa Levier, avec le concours de MM. Kurz, Godet, et d'autres artistes de Neuchâtel. Il y a là, assurément, tous les éléments d'un légitime succès; le talent grandissant de Mlle Levier et le charme de sa voix, sont déjà bien connus parmi nous; on peut s'attendre, grâce au mérite des artistes qui la seconderont, à une exécution irréprochable des morceaux du programme.

L'autre concert est celui que nous annonce M. Jean Becker, l'éminent violoniste, dont le nom seul est un éloge supérieur à tout ce qu'on pourrait dire. Chacun sait, en effet, que M. Becker est un des premiers violons de notre époque, et peut être comparé aux plus grands artistes. Il exécute des tours de force qui rappellent Paganini. Aussi la soirée de samedi prochain, la dernière probablement que M. Becker puisse encore nous accorder, doit-elle être mise à profit par tous les amateurs de notre ville.

— Le conseil d'état vient de révoquer son arrêté du 21 octobre dernier, interdisant l'introduction dans notre pays du bétail provenant du canton de Vaud.

— Nous apprenons que l'un de nos compatriotes, M. l'ingénieur Ladame, vient de recevoir de la reine Isabelle d'Espagne l'ordre de Charles III, en reconnaissance de ses travaux pour le chemin de fer des Pyrénées.

(Union.)